

## Réforme des CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP : c'est non !

Malgré une opposition massive, le ministère a imposé une réforme des CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP par plusieurs arrêtés en date du 25 janvier 2021 et publiés au [JORF du 29 janvier](#).

**Le constat mis en avant et partagé, c'est que le métier d'enseignant n'attire plus depuis des années.** Si l'information vous semble familière et datée, c'est qu'elle l'est ! Les choix ministériels pour résoudre ce problème ont-ils eu quelque effet bénéfique jusqu'à présent ? Manifestement, non. Alors passons à la vitesse supérieure, et détruisons ce qui reste dans l'espoir de faire oublier ces échecs !

Les politiques néo-libérales exigent moins de fonctionnaires ? Pas de problème ! Les étudiants stagiaires, qui ne sont pas fonctionnaires, feront l'affaire : **on occupera ainsi des postes vacants en offrant 800 € mensuels aux heureux élus !**

Dès la session 2022, les candidats, qui auront déjà subi un parcours épuisant, entre stages divers, formations ineptes et cours en situation, devront ensuite démontrer leur motivation (sic) et leur attachement aux « valeurs de la République ». Peu importe leurs connaissances disciplinaires, pour laquelle une simple épreuve écrite suffira, même pour enseigner des langues vivantes... Inutile d'y attribuer un coefficient trop important non plus. L'essentiel du métier, pour la promotion des néo-titulaires de 2022 et les suivants, n'est donc pas de transmettre un savoir ! Quelle humiliation !

**Le nouveau concours ne se soucie plus guère du niveau de compétence disciplinaire du candidat, qui sera surtout jugé, par un jury « extérieur à la profession », sur ses qualités d'animateur capable de gérer la vie scolaire et d'animer la classe au moyen de sujets transversaux, pluridisciplinaires et innovants.** Le concours vérifiera ainsi la docilité de celui-ci pour mettre en œuvre les dernières marottes ministérielles et pour assurer avec zèle un enseignement à plein temps dès la première année !

Dès lors, si les connaissances disciplinaires ne sont plus les piliers fondateurs de l'enseignant, qui recruter et comment ? Pôle Emploi n'est-il pas à même de fournir cette main d'œuvre, comme elle le fait déjà trop souvent ? **Les 400 millions du « Grenelle », annoncés avec tapage, ne suffisent pas à dissimuler les salaires indigents des professeurs en début de carrière, honte de cette République.** Il est vrai que, pour attirer de nouveaux enseignants, les solutions sont très complexes et si novatrices qu'elles ont de quoi désarçonner le ministère : mieux rémunérer les professeurs, les accompagner dans leur formation, diminuer les effectifs des classes, éviter de débiter une carrière en établissement difficile, assurer leur protection, toutes choses qui paraissent hors d'atteinte pour un ministère hors sol !

L'enseignement, c'est l'investissement pour l'avenir de la nation. Sans lui, il n'y a pas d'avenir pour les nouvelles générations de citoyens de la République. Cette réforme, une fois de plus imposée par un ministère sourd à toute critique, est la plus mortifère pour l'enseignement et donc pour notre République, de toutes celles qui ont été faites par ces dernières années.

A&D continuera à dénoncer cette politique éducative indigne et à combattre pour de vraies et bonnes réformes !